

A vos Vignes

N° 15 – 16 juillet 2019

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 15

A retenir :

Stade fermeture de la grappe.
Risque mildiou faible : arrêt des traitements
Risque oidium moyen à assez élevé: arrêt des traitements pour les parcelles parfaitement saines.
Pas d'insecticide à prévoir

Mildiou :

Le risque modélisé est faible même s'il pleut ou qu'il y a de la rosée le matin. Un fois les grappes fermées, la sensibilité diminue fortement

Vous pouvez suspendre les traitements. Prévoyez éventuellement un cuivre à la véraison

Oïdium:

Allez voir dans vos parcelles la situation oïdium. Les symptômes sont maintenant facilement visibles sur grappes.

S'il y a de nombreux symptômes sporulant il faudra renouveler le traitement. Attention à bien alterner les familles de produits !

S'il n'y a aucun symptôme, vous pouvez arrêter les traitements. Un cuivre à la véraison permettra de limiter le développement de l'oïdium sur le feuillage.

Cicadelles vertes (des grillures)

Aucun traitement n'est justifié actuellement, le nombre de cicadelles est très faible, y compris sur pinot.

Vers de la grappe

Aucun traitement n'est justifié actuellement, le nombre de ponte étant faible. Les pontes seront étalées. Si le nombre de perforations est important les premières semaines, il sera temps d'intervenir sur la fin des pontes. Ces dernières seraient les plus préjudiciables.

L'absence d'insecticide permet à la faune auxiliaire de se développer et de supprimer naturellement bon nombre de ravageurs !

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 15

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2019 des résistances aux différentes molécules utilisées :

http://viticulture.ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/NC2019_mildiou_o%C3%AFdium_botrytis_blackrot_vigne_0.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*